

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°2025.09.147.B

**Remplacement des surpresseurs d'air de la station d'épuration
d'Angoulême - Frégeneuil**

LE VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 19 septembre 2025

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY

Ont donné pouvoir :

Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à François ELIE, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.09.147.B**

Rapporteur : Madame CHIRON

**REEMPLACEMENT DES SURPRESSEURS D'AIR DE LA STATION D'EPURATION
D'ANGOULEME - FREGENEUIL**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITAIRES ET DES CITOYENS

Ambition :POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE ET DURABLE

Enjeux :[90401 -9) POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE ET DURABLE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables

La station d'épuration de Frégeneuil à Angoulême dispose actuellement de 3 surpresseurs :

- un surpresseur a été mis en place en 2024 dans une extension du bâtiment
- 2 anciens ont été installés, l'un en janvier 2014 et l'autre en décembre 2014.

Considérant la vétusté des 2 anciens, il a été décidé de les remplacer.

Le marché comprendra la fourniture et la pose de 2 surpresseurs.

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20 et R2113-4 à 6 du code de la commande publique.

Le marché est à prix global et forfaitaire, fractionné en tranches de la manière suivante :

- Tranche ferme : Remplacement d'un surpresseur en 2026.
- Tranche optionnelle : Remplacement d'un second surpresseur en 2027.

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification jusqu'à la fin de la garantie des surpresseurs.

L'estimation du marché est de :

- Tranche ferme : 200 000 € HT
- Tranche optionnelle : 200 000 € HT

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Monique CHIRON, conseillère déléguée, membre du bureau en charge de l'achat et de la commande publique, à signer l'accord-cadre ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---